

AUDITEX

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux comptes
S.A.S. à capital variable
11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie
377 652 938 RCS Nanterre

DEPOT N°

13416

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 14 AVRIL 2010

L'an deux mille dix,
Le quatorze avril à 9h00,

Les associés de la Société « Auditex », société par actions simplifiée à capital variable au capital actuel de 2.328.192 € divisé en 145.512 actions de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation régulière.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, en entrant en séance, par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Breillot, Président.

Madame Sylvie Robert est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 145.509 actions sur les 145.512 actions composant le capital social. L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- les copies des lettres de convocation des associés et du commissaire aux comptes,
- la liste des associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport du président,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus mentionnés ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la présente réunion dans les délais statutaires; qu'ainsi ces derniers ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions et délais prévus par les statuts et la législation en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport du Président,
- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président, en remplacement
- Pouvoirs,

Le Président donne alors lecture de son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, sans débat, entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix

[Signature]

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la cessation de ses fonctions de Monsieur Olivier Breillot et désigne à compter de ce jour en qualité de nouveau Président de la société

**Monsieur Pierre Jouanne, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes,
62, avenue Théophile Gautier - 75016 Paris**

Conformément aux dispositions statutaires, l'intéressé est désigné pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le Président disposera des pouvoirs prévus par la réglementation en vigueur et par les statuts de la société et exercera ses fonctions sociales gratuitement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par le Président de séance, le nouveau Président et le secrétaire de séance

Le Président de séance
Olivier Breillot

« Bon pour démission de mes fonctions de Président »

Bon pour démission de mes fonctions de Président


Le nouveau Président
Pierre Jouanne

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président
Le Secrétaire de séance
Sylvie Robert



